

# **GYMNASTIQUE FEMININE**

**COMITÉ RÉGIONAL**  
ÎLE-DE-FRANCE

## **CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS**

### **1 – CATEGORIES D'AGE**

Poussins Filles et garçons	Jeunesses		Aînées		
	Benjamines	Minimes	Cadettes	Juniors	Seniors
2014 à 2017	2012 - 2013	2010 - 2011	2008 - 2009	2006 – 2007	2005 et avant

### **2 – ENGAGEMENTS**

#### **a) Engagement administratif**

Les feuilles d'engagement doivent parvenir au secrétariat du Comité Régional Ile de France **38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE**, aux dates portées sur le calendrier avec le règlement des droits d'engagement.

#### **b) Engagement technique**

Les engagements doivent être faits impérativement sur les feuilles réglementaires téléchargeables sur le site [www.lifgymfilles.com](http://www.lifgymfilles.com), libellées correctement et retournées par e-mail à la Commission Technique ([ctrgef.fscf@gmail.com](mailto:ctrgef.fscf@gmail.com)).

Il appartient au club de s'assurer que les engagements ont bien été reçus.

#### **ATTENTION :**

Si les engagements ne sont pas faits dans les temps impartis, vos équipes ne concourront pas.

Si les engagements ne sont pas conformes, ils vous seront renvoyés pour mise en conformité avant la date impartie sinon vos équipes ne concourront pas.

#### **c) Engagement de juge**

Toute inscription technique devra être accompagnée de l'engagement des juges dûment complété.

Tous les juges à partir du **1<sup>er</sup> échelon** et détenant une carte de leur niveau pourront noter sur la région. Un juge 1<sup>er</sup> échelon est un juge qui **a déjà noté 2 fois en département sur 2 agrès**.

Les clubs organisateurs doivent également proposer des juges mais la **commission se donne le droit** de les rendre disponibles pour l'organisation. Ils doivent également fournir un adulte par agrès pour le poste de secrétaire.

# ***GYMNASTIQUE FEMININE***

**COMITÉ RÉGIONAL**  
ÎLE-DE-FRANCE

## **CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS**

### **3 – LICENCES**

L'équipe se présente en tenue au contrôle des licences, munie **OBLIGATOIREMENT de la feuille de contrôle des licences** téléchargeable sur le site [www.lifgymfilles.com](http://www.lifgymfilles.com) dans la rubrique « Compétitions LIF-Inscriptions Onglet Téléchargements ».

Les gymnastes et entraîneurs présenteront leurs licences valides pour l'année.

Lorsque l'association n'est pas en mesure de présenter les licences des gymnastes ou des entraîneurs lors du contrôle, elle devra impérativement fournir :

- le bordereau de retour du Comité Régional délivré avec les licences
- un document avec photographie attestant de l'identité de la gymnaste.

Toutes les licences irrégulières sont retenues par le Directeur de concours pour enquête auprès du Comité Régional qui les a délivrées.

Une caution de 16 euros sera perçue par le secrétariat en cas de licence irrégulière ou manquante. La régularisation de la licence effectuée dans les 10 jours entraînera la restitution de la caution.

**Il est interdit de faire concourir une gymnaste non licenciée ou dont le certificat médical ne serait pas en règle ou dont l'identité ne pourra être prouvée.  
Aucune dérogation ne sera accordée.**

Les licences sont à récupérer au secrétariat après le palmarès.

### **4 – TARIFS 2023-2024**

Coupes Fédérales	15€
Championnat Individuel Régional	15€
Challenge Jeunesses et Aînées	40€
Régional Jeunesses et Aînées	40€
Régional Poussins :	40€

# GYMNASTIQUE FÉMININE

## CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS

### 5- BLESSURES

Toute association doit être en possession, à toutes les compétitions, des autorisations parentales permettant les soins, le transport ou l'hospitalisation par les pompiers d'une de leur gymnaste en cas de blessure.

Toutefois, si le responsable de la gymnaste refuse les soins ou le transport à l'hôpital, il devra signer une décharge à l'organisateur et à la Commission Technique Régionale de Gymnastique Féminine.

Si une concurrente se blesse ou tombe malade et ne peut continuer son concours, **l'entraîneur devra remplir le formulaire de déclaration d'accident en double**. La gymnaste ne pourra en aucun cas reprendre la compétition. Un des deux feuillets devra être remis au secrétariat. Le 2<sup>ème</sup> feuillet restera en possession de l'entraîneur qui le présentera aux responsables des agrès suivants.

Une gymnaste n'ayant pas exécuté le mouvement d'ensemble à la suite d'une blessure ne peut reprendre en aucun cas la compétition.

### 6 – TENUE VESTIMENTAIRE DES ENTRAINEURS

Voir PF 2023-2024 Art. 4.1.1

### 7 – DROITS ET DEVOIRS DES ENTRAINEURS

Voir PF 2023-2024 Art. 4.1.2

### 8 – TENUE VESTIMENTAIRE DES JUGES

Voir PF 2023-2024 Art 4.4.6

Pour tout juge non en tenue réglementaire, l'association sera redevable d'une amende de **20€** à régler le jour même à la Commission Technique Régionale de Gymnastique Féminine.

# ***GYMNASTIQUE FEMININE***

**COMITÉ RÉGIONAL**  
ÎLE-DE-FRANCE

## **CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS**

### **9 – NOTE DE DISCIPLINE**

Une note de discipline sur 10 points est attribuée par équipe à chaque agrès et aux Ensembles.

Les pénalités pour fautes de discipline sont déduites par le jury de l'agrès ou par le responsable de l'agrès avec accord du président du jury.

Pénalités :

Retard non justifié sur le lieu de la compétition ou à l'agrès	2.00 pts
Dépassement du temps d'échauffement	0.30 pt par gym, maxi 1 pt par équipe
Mauvaise répartition des degrés	0.50 pt
Indiscipline, chahut, déplacement intempestif	2.00 pts
Comportement antisportif (mono/gym)	chq fois 0.30 pt, maxi 2 pts par équipe
Non-respect de l'ordre de passage aux agrès	1 pt
Non-respect de la présentation aux ensembles	0.30 pt
Justaucorps enlevé sur le terrain de compétition même partiellement durant la compétition	0.30 pt par gym concernée
Tenue des entraîneurs non conforme	2 pts (au 1 <sup>er</sup> agrès)
<b>Absences des feuilles de contrôle des licences, des feuilles de notes, des feuilles d'ensemble</b>	<b>2 pts par feuille manquante</b>

### **10 – ABSENCE DE JUGES**

- Une association qui ne présente aucun juge à l'inscription ne sera pas autorisée à concourir.
- Une association qui présente des juges en nombre insuffisant à l'inscription sera redevable d'une amende de 100€ par juge manquant payable au début de la compétition.
- En cas de défection de son équipe qui surviendrait dans les 8 jours avant la compétition, les juges devront assurer leur engagement. Sinon, l'absence entraînera une amende de 100€ par juge manquant (+15€ des frais de repas). Cette somme est à régler à réception de la facture adressée par le Comité Régional et ce avant la compétition suivante, faute de quoi l'association ne pourra

# ***GYMNASTIQUE FEMININE***

**COMITÉ RÉGIONAL**  
ÎLE-DE-FRANCE

## **CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS**

participer à la même compétition l'année suivante. La commission se réserve le droit de demander la copie du règlement de l'amende.

- d) Si les juges sont absents le jour de la compétition, sans justificatif, l'équipe sera redevable d'une amende de 100€ par juge manquant (+15€ des frais de repas) payable au début de la compétition **et l'équipe ne sera pas classée.**
- e) Les associations nouvellement affiliées à la FSCF peuvent, pendant 2 saisons, ne pas proposer de juges à **condition** d'inscrire des juges en formation.

### **11 – FEUILLES DE NOTE**

Les feuilles de note devront être **OBLIGATOIREMENT** téléchargées sur le site [www.lifgymfilles.com](http://www.lifgymfilles.com) dans la rubrique « Compétitions LIF-Inscriptions Onglet Téléchargements ».

Elles devront être imprimées par chaque club en double exemplaire pour chaque agrès. Elles seront remplies par les entraîneurs avant la compétition.

### **12 – RESULTATS**

Les associations doivent contrôler les points de leur équipe auprès de la table « contrôle des points » 30 minutes après la fin de leur horaire. Tout palmarès proclamé ne pourra être contesté.

### **13 – RECOMPENSES**

Toutes les gymnastes ayant participé à la compétition (par équipes ou en individuelles) sauf gymnastes blessées doivent assister à la cérémonie de remise des récompenses.

Les gymnastes doivent se présenter en justaucorps.

Tout retard, mauvaise tenue ou indiscipline caractérisés d'une gymnaste, d'un entraîneur, d'une équipe ou d'une association peuvent être sanctionnés par la CTRGF.

La nature de la sanction (déclassement, points de pénalité, interdiction de participation à une compétition ultérieure, etc.) est laissée à l'appréciation de la Commission Technique.

Toute gymnaste ou équipe absente à la cérémonie de remise de récompenses, ne recevra pas sa récompense, celle-ci sera remise à la suivante.

# GYMNASTIQUE FEMININE

COMITÉ RÉGIONAL  
ÎLE-DE-FRANCE

## CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS

### 14 – PALMARES

Suite à la proclamation du palmarès, l'édition papier sera affichée dans le gymnase.  
L'édition du palmarès complet peut être faite à partir du site [www.lifgymfilles.com](http://www.lifgymfilles.com) dans les 3 jours suivant la compétition.

### 15 – TERRAIN

Seuls les juges, les entraîneurs, les navettes sont habilités à être sur le terrain durant la compétition.

### 16 – ETOILES

Les 4<sup>èmes</sup>, 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> étoiles **sont nécessaires** pour la participation aux championnats régionaux.

Les validations d'étoile seront à la charge des Comités Départementaux et les palmarès devront **obligatoirement** être envoyés à la Commission Technique ([ctrgef.fscf@gmail.com](mailto:ctrgef.fscf@gmail.com)).

Si une session d'étoiles départementale a lieu, la participation des gymnastes du département est obligatoire. Si pour un cas de force majeure une gymnaste ne peut y participer, elle pourra valider celles-ci aux compétitions régionales.

Les feuilles d'étoile devront être téléchargées sur le site [www.lifgymfilles.com](http://www.lifgymfilles.com) dans la rubrique « Compétitions LIF-Inscriptions Onglet Téléchargements » et sont à présenter lors des compétitions pour la validation par la CTRGF.

**Nous rappelons qu'en aucun cas une association est habilitée à organiser une session pour les 4<sup>èmes</sup>, 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> étoiles.**